

INNOVONS AUJOURD'HUI, CREONS L'AVENIR

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Innovons aujourd'hui, créons l'avenir ! Le concours pour la jeunesse francophone porteuse de solutions

L'Organisation internationale de la Francophonie lance à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie le 20 mars 2024 un concours d'excellence à l'intention des jeunes de tout l'espace francophone ayant pour vocation de sélectionner les projets d'innovation à fort potentiel en langue française et contribuant aux objectifs stratégiques de l'OIF.

Dossier de candidature

Vous avez une idée innovante qui mérite d'être soutenue et développée ? Nous vous invitons à participer à notre Concours "Innovons aujourd'hui, créons l'avenir !"

Date d'ouverture

20/03/2024 - 15:30:00 (UTC)

Date de fermeture

31/05/2024 - 21:59:00 (UTC)

CONTEXTE

Les jeunes francophones ont exprimé leurs préoccupations lors de la consultation jeunesse "La Francophonie de l'avenir" en 2020, mettant en avant l'emploi, l'éducation et l'environnement. Ils ont recommandé de mieux soutenir l'esprit d'innovation des jeunes, en proposant notamment le lancement d'appels à projets pour financer les initiatives les plus novatrices. Ce concours réaffirme le rôle essentiel des jeunes en tant que moteurs de changement et d'innovation et la nécessité de mettre en œuvre des initiatives adaptées à leurs besoins, notamment des initiatives innovantes et prometteuses sur des enjeux prioritaires et portées par les jeunes eux-mêmes.

Dans ce contexte, la Secrétaire générale et l'Administratrice lancent, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie le 20 mars 2024, un concours d'excellence à l'intention des jeunes de tout l'espace francophone ayant pour vocation de sélectionner **les projets d'innovation à fort potentiel en langue française afin de contribuer à la résolution des défis sociaux, économiques, numériques et environnementaux de leur communauté.**

Par définition, un projet innovant propose une idée, un produit, un service, une technologie, un procédé, une méthode ou un concept qui représente une évolution novatrice ou sensiblement novatrice pour répondre à un enjeu spécifique existant ou à un besoin non satisfait. Les projets innovants, par leur nature novatrice, comportent des risques plus élevés que les projets

conventionnels, mais introduisent des améliorations significatives par rapport à l'existant, et mènent à des changements significatifs durables au sein d'une organisation ou d'un écosystème.

OBJECTIFS

L'objectif général du concours « Innovons aujourd'hui, créons l'avenir ! » est de **promouvoir l'esprit d'innovation des jeunes** en encourageant leur créativité et leur envie d'entreprendre afin de contribuer à la résolution des défis sociaux, économiques, numériques et environnementaux auxquels ils sont confrontés. Le concours vise également à promouvoir un écosystème favorable à l'employabilité des jeunes en abordant divers aspects de leur développement citoyen et professionnel.

Les objectifs spécifiques du concours sont de :

- i) Stimuler la créativité et le sens d'initiative des jeunes francophones qui souhaitent passer à l'action et apporter leur contribution en faveur d'une société plus durable, inclusive et solidaire ;
- ii) Sensibiliser les jeunes francophones aux opportunités offertes par l'entrepreneuriat et l'innovation comme vecteurs de création d'emplois dans une perspective de développement durable ;
- iii) Favoriser l'émergence de solutions innovantes et pertinentes portées par les jeunes ;
- iv) Renforcer l'employabilité des jeunes potentiellement candidats par l'acquisition de nouvelles connaissances et de compétences socioprofessionnelles.

PUBLIC CIBLE

Ce concours s'adresse aux jeunes porteurs de projets novateurs, âgés de 18 à 35 ans issus des 88 états et gouvernements membres de l'OIF. **Il cible les projets d'innovation en phase d'idéation et dont la mise aux jeunes en œuvre pourra se concrétiser grâce aux modalités de soutien décrites ci-dessous.**

MODALITÉS DE SOUTIEN

a. Prix

Le meilleur projet de chaque catégorie (*voir section suivante*) sera récompensé par un prix d'un montant de 15.000 € (quinze mille euros).

b. Appui-conseil et suivi

Les cinq jeunes dont le projet aura été sélectionné bénéficieront d'un appui-conseil (mentorat par un ou des expert(s) en matière d'innovation et d'entrepreneuriat) et d'un suivi technique par l'OIF pour une période d'environ un an (jusqu'au 31 décembre 2025).

c. Accompagnement, renforcement des capacités et mise en réseau par l'Unité Jeunesse Sport et Citoyenneté de l'OIF

L'OIF accompagnera les porteurs de projets durant le Concours en leur proposant des webinaires, des conférences et en facilitant leur mise en réseau, afin de consolider leurs propositions.

d. Suivi technique

Avec l'aide de l'OIF, les projets feront l'objet d'un suivi technique durant la phase de mise en œuvre.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Ce concours est organisé dans le respect de l'égalité femmes-hommes. A ce titre, les candidatures des jeunes porteuses de projet sont vivement encouragées.
- L'acte de candidature à ce concours vaut acceptation expresse par les participants du présent règlement ainsi que des décisions du jury. Aucun recours fondé sur ses modalités, les conditions de son déroulement ou ses résultats ne sera admis.
- Les candidats certifient qu'ils sont les auteurs des projets qu'ils présentent.

CATÉGORIES

En suivi de la consultation jeunesse et dans le cadre de la programmation de l'OIF, les projets d'innovation ciblés concourront dans l'une des cinq catégories suivantes :

a) Emploi et entrepreneuriat

o Soutien aux initiatives entrepreneuriales axées sur le renforcement de l'employabilité des jeunes ;

o Projets favorisant la compréhension du marché du travail et l'acquisition des compétences nécessaires pour réussir dans des secteurs spécifiques.

b) Environnement et climat

- o Projets transformateurs et initiatives génératrices de revenus mettant en valeur la protection de l'environnement, notamment la valorisation durable de la biodiversité, la gestion des déchets et la restauration des terres ;
- o Éco-innovations visant à sensibiliser les jeunes et à développer les opportunités d'emploi en matière de lutte contre les changements climatiques.

c) Education et formation

- o Projets et initiatives visant à favoriser l'acquisition et le renforcement des compétences et connaissances des jeunes utiles à leur employabilité ;
- o Projets et initiatives visant à favoriser et à améliorer l'apprentissage de la langue française.

d) Sport

- o Projets et initiatives visant à utiliser le sport comme vecteur d'inclusion sociale, d'éducation non formelle à la citoyenneté mondiale ou de renforcement de l'employabilité des jeunes.

e) Culture et numérique

- o Projets artistiques et culturels qui favorisent l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes, l'éducation à une citoyenneté mondiale et durable ;
- o Projets exploitant les nouvelles technologies pour promouvoir l'éducation artistique et culturelle, la langue française ou la diversité culturelle de l'espace francophone, tout en offrant des opportunités d'emploi aux jeunes.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Une candidature complète doit comporter :

- le formulaire de candidature en ligne complété ;
- le document « [budget provisoire](#) » complété en rapport avec le projet innovant ;
- une copie de la carte d'identité du candidat ;
- l'[attestation](#) datée et signée autorisant l'OIF à la collecte et au traitement des données à caractère personnel nécessaires à la mise en œuvre du présent Concours.

Pour être éligible, le projet devra remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Être porté par un individu âgé de 18 à 35 ans issu de l'un des 88 Etats et gouvernements membres, associés et observateurs de l'OIF. L'individu doit être âgé d'au plus 35 ans au moment de la remise du prix, soit être né après le 4 octobre 1988 (inclus). L'individu doit avoir au moins 18 ans lors du lancement de l'appel à candidatures, soit être né avant le 20 mars 2006 (inclus) ;
- Être mis en œuvre sur le territoire d'un des 88 Etats et gouvernements membres, associés et observateurs de l'OIF ;
- Répondre à la thématique principale du Concours, à savoir : contribuer à la résolution de défis sociaux, économiques, numériques et environnementaux par l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- Concourir dans une seule des catégories mentionnées ci-dessus ;
- Être rédigé en français ;
- Être transmis dans les délais fixés via la plateforme officielle de candidature, soit le 31 mai 2024 à 23h59 (heure de Paris) ;
- S'inscrire dans les orientations stratégiques et programmatiques de l'OIF.

Sont inéligibles et seront disqualifiés :

- Les candidatures incomplètes, illisibles, incompréhensibles ou ne répondant pas à la thématique principale du Concours ;
- Les candidatures de ressortissants des Etats ou gouvernements qui ne sont pas membres, associés ou observateurs de l'OIF ;
- Les projets portés par des personnes morales (organisations/associations) ;
- Les individus ayant un lien contractuel avec l'OIF ou un lien de parenté avec un membre du personnel de l'OIF, du Jury ou du comité technique ;
- Les candidats faisant la promotion de leur projet auprès des organisateurs ou des membres du Jury ;
- Les candidats qui présentent plus d'un projet ou dans plus d'une catégorie ;
- Les candidatures reçues au-delà de la date fixée ;
- Les projets qui servent des objectifs de propagande religieuse et/ou politique.

L'examen de l'éligibilité du dossier de candidature sera réalisé par l'OIF sur la base d'une grille d'éligibilité réalisée à partir des critères cités ci-dessus.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les candidatures éligibles seront départagées selon les critères suivants :

- a) Le **caractère innovant** du projet et la pertinence de l'innovation pour le contexte dans lequel le projet s'insère ;
- b) La **pertinence du projet** : les objectifs du projet sont en adéquation avec les besoins identifiés des bénéficiaires directs et indirects ;
- c) La **crédibilité du projet** : son potentiel de développement économique et sa fiabilité ;
- d) La **valeur ajoutée et l'impact du projet** : prise en compte des impacts environnementaux et sociaux du projet et des retombées positives pour le contexte dans lequel il s'inscrit ;

- e) La **synergie francophone** : complémentarité du projet avec les activités et les enjeux stratégiques de l'OIF et des autres opérateurs ou acteurs francophones ;
- f) Le **budget prévisionnel** du projet : il doit être réaliste et conforme aux principes d'efficacité et d'efficience ;
- g) La **résilience du projet** : le projet identifie les vulnérabilités et les risques potentiels liés à sa mise en œuvre et propose des stratégies d'atténuation réalistes pour y faire face ;
- h) La prise en compte de manière transversale **de la lutte contre les changements climatiques et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ;
- i) Le **respect du multilinguisme** et/ou **des langues nationales/locales** est encouragé. Les activités du projet doivent être réalisées en français et/ou dans les langues nationales/locales, le cas échéant ;
- j) Le projet décrit une **stratégie de pérennisation** assurant la durabilité du projet et de ses résultats à l'issue de l'accompagnement de l'OIF ;
- k) Le projet favorise **l'employabilité des jeunes**.

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS DU JURY

Un jury analysera les propositions et sélectionnera un projet lauréat pour chacune des cinq projets champions (1 par catégorie) sur la base d'une grille d'évaluation reprenant les critères de sélection présentés dans la section correspondante. Les décisions du Jury sont définitives et sans appel.

Les délibérations du Jury auront lieu à Paris et virtuellement à l'initiative des organisateurs.

CALENDRIER

20 mars 2024 : Lancement de l'appel à projets

31 mai 2024 : Clôture de l'appel à projets

Juin-juillet 2024 : Analyse et sélection des projets lauréats

6 août 2024 : Annonce du lauréat de la catégorie « Sport » en marge du grand événement « Olympiade culturelle » organisé au siège de l'OIF dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024

Octobre 2024 : Remise des prix aux lauréats lors d'une Cérémonie organisée en marge du XIXe Sommet de la Francophonie

Comment candidater ?

Les candidatures devront être soumises directement en ligne avant le 31 mai 2024 à 23h59 (heure de Paris).

Pour candidater, il te suffit de remplir le formulaire en cliquant sur l'onglet "*Soumettre un projet*" en haut de la page. Il vous sera demandé de créer un compte sur la plateforme de candidature - cela vous permettra de sauvegarder votre dossier de candidature tout au long de l'appel et ainsi de pouvoir le compléter en plusieurs fois.

Pour rappel, le dossier devra être composé des documents suivants :

- le formulaire de candidature en ligne dûment complété ;
- le document « [budget provisoire](#) » complété en rapport avec votre projet innovant ;
- une copie de votre carte d'identité ;
- l'[attestation](#) datée et signée autorisant l'OIF à la collecte et au traitement des données à caractère personnel nécessaires à la mise en œuvre du présent Concours.

Les questions peuvent être adressées à l'équipe de coordination du Concours "Innovons aujourd'hui, créons l'avenir !" à l'adresse : jeunesse@francophonie.org

Veuillez noter que toute candidature adressée à cette adresse courriel ne sera pas prise en compte.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous connecter sur la plateforme en ligne de candidature pour pouvoir remplir le formulaire.

Si vous n'avez pas encore de compte, vous devrez en créer un nouveau en remplissant les informations suivantes :

- **Votre prénom**
- **Votre nom**
- **Votre courriel**
- **Un mot de passe**

Vous recevrez ensuite un courriel de confirmation comportant un lien de validation de votre inscription. Veuillez cliquer sur ce lien pour valider votre inscription. Pensez à vérifier vos courriers indésirables.